

Pour la même raison qu'il décline la bénédiction nuptiale aux francs-maçons Laurent refuse pour leurs funérailles l'assistance du clergé. En 1844 le bourgmestre de Remich, Jacques d'Arntigny, n'a pas d'obsèques religieuses, ni en 1847 un cabaretier de Clausen. Le 16 mars de la même année J. B. Gellé, membre du conseil de gouvernement et vénérable de la loge, succombe à l'âge de 70 ans. Gellé, rappelle le gouverneur, « n'était pas de la catégorie des catholiques qui ne pratiquent pas » ; il assistait régulièrement à la messe du dimanche et faisait ses Pâques jusqu'en 1846. Cette année-là ayant demandé à son confesseur, l'abbé Maeyss, l'heure de sa confession celui-ci, tout consterné, lui fit part d'une circulaire du vicaire apostolique défendant d'absoudre le pénitent tant qu'il n'aurait pas renoncé à sa qualité de maçon.¹⁾ Le jour du décès de Gellé le gouverneur vient trouver l'abbé Adames, administrateur de la paroisse de N.-D., paroisse du défunt, pour connaître les sentiments du vicaire apostolique. Celui-ci ne peut qu'appliquer la même mesure au grand dignitaire et à l'obscur cabaretier : il refuse à Gellé les prières de l'Eglise.²⁾ Immédiatement le gouverneur prend ses dispositions. D'accord avec l'administration municipale il fait conduire au cimetière la dépouille mortelle précédée d'une croix et d'un bénitier. « La cérémonie, écrit-il, a revêtu non le caractère d'un enterrement ordinaire mais celui d'une véritable ovation. » Ovation civile, disait Laurent. « Il y avait au convoi foule de Messieurs, car on avait invité les fonctionnaires aussi des autres villes du pays, puis presque tous les officiers de la garnison prussienne qui n'aiment pas mal à faire des démonstrations dans le sens Rongéiste.³⁾ Mais de la classe bourgeoise et du peuple il n'y avait pas tant d'assistants qu'à l'enterrement catholique le plus commun. De femmes pas une seule. Les enfants des écoles et les étudiants avaient été obligés de suivre. Les membres de la Loge, le crêpe au bras, tinrent la place du clergé. »⁴⁾

Laurent s'attendait à un « bruit épouvantable ». Une démonstration publique est organisée après les obsèques à l'effet de recueillir des signatures ne demandant rien moins que le rappel du vicaire apostolique. Deux pétitions sont mises en circulation, l'une réunissant les voix des membres de la régence municipale, des bourgmestres du district de Luxembourg et d'autres notables, la deuxième ouverte aux particuliers. Laurent en donne un commentaire irrespectueux et trop dur sous la plume d'un prêtre : « La tombe fermée, on aurait voulu

¹⁾ De la Fontaine à Blochhausen, 25 mars 1847. AGL. *ibid.*

²⁾ Tout en lui appliquant les rigueurs de la loi ecclésiastique Laurent rend hommage au caractère du défunt qui était « un honnête homme, ... bon et sociable de caractère, il aimait à obliger ses amis. » (Rapport à Mgr Ferrieri, 17 mars 1847. Arch. de Simpelveld.)

³⁾ Le prêtre silésien Johannes Ronge s'était proposé de fonder une Eglise « catholique-allemande » détachée de Rome.

⁴⁾ Rapport à Ferrieri, 19 mars 1847. Arch. de Simpelveld.